

Période de questions

Séance ordinaire du 5 octobre 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
21 septembre 2020	<p><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Est-ce possible de mandater le Service des loisirs ou de l'environnement afin de mettre sur pied un comité qui s'adresse aux utilisateurs qui vont faire leurs courses à vélo ou à vélo avec assistance électrique depuis l'emprise nord-ouest du boulevard Saint-Luc (secteurs Saint-Luc et L'Acadie) vers les autres secteurs de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu?</p>	<p>À la suite de la consultation sur le plan directeur du réseau cyclable tenue le 16 juin dernier, les citoyens sont invités, jusqu'à la fin du mois d'août 2021, à faire part de leurs commentaires sur le réseau cyclable de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. Par la suite, un bilan sera publié.</p>		Actif
21 septembre 2021 à la séance	<p><u>Micheline Lajoie – 875, rue Pelletier</u></p> <p>Est-ce que la Ville est assurée pour les accidents survenant sur les modules de jeux pour adulte dans les parcs?</p>	<p>Notre assurance responsabilité couvre les modules de jeux dans les parcs de la Ville. Par contre, pour engager la responsabilité de la Ville à l'égard des modules de jeux, la négligence de la Ville doit être démontrée. Par exemple, un citoyen qui se blesse parce que le module est endommagé et que la Ville a négligé de le réparer alors qu'elle en avait une connaissance réelle pourrait présenter une réclamation qui serait couverte par l'assurance responsabilité.</p> <p>Le citoyen qui se blesse en tombant alors que le module était mouillé après une pluie ou le citoyen qui se blesse au dos à la suite d'un faux mouvement sont des exemples qui ne seraient pas couverts.</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 5 octobre 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
30 septembre 2021	<p><u>Marie-Noëlle Prud'homme – 508, rue des Trinitaires</u></p> <p>Aux yeux de certains membres du conseil, restreindre l'usage des pesticides urbains est une action précipitée. Pourtant, l'urgence climatique est bien présente.</p> <p>Nous avons besoin d'actions politiques ambitieuses pour qu'il y ait de réels changements et nous devons agir rapidement.</p> <p>Pourquoi attendre le prochain mandat pour mettre cette loi en place?</p> <p>C'est le moment de montrer que vous réfléchissez et ne vous opposez pas systématiquement à tout.</p>	<p>Nous sommes désolés.</p>		Clos
2 octobre 2021	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Considérant que la médiation entre la Ville et Bernier, ainsi que 9088-7662, s'échelonne déjà sur plusieurs mois.</p> <p>Considérant que jusqu'à maintenant cette médiation ne semble pas évoluer vers une solution.</p> <p>Considérant que le 5 octobre est la dernière séance du conseil avant l'élection municipale.</p> <p>Est-ce que la médiation est terminée?</p> <p>Si oui,</p>	<p>Ce soir, le conseil municipal a adopté une entente de règlement à l'amiable entre la Ville et le propriétaire du club de tir de L'Acadie.</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 5 octobre 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>Est-ce qu'une solution de dernière minute a été trouvée?</p> <p>Si non,</p> <p>Quelles sont les prochaines étapes?</p>			
2 octobre 2021	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Considérant les diverses nuisances par le bruit dans notre ville et plus spécifiquement celle provenant du champ de tir de L'Acadie.</p> <p>Considérant qu'un droit de propriété n'est pas absolu et qu'il est soumis aux impératifs collectifs.</p> <p>Considérant que le champ de tir de L'Acadie est dérogatoire au niveau du plan d'urbanisme de la ville, mais opérationnel par droit acquis.</p> <p>Considérant qu'il n'y a pas de droit acquis sur les nuisances.</p> <p>Considérant que le club de tir de L'Acadie ne dispose pas d'une totale antériorité puisque des personnes sont nées dans ce secteur bien avant l'ouverture du champ de tir de L'Acadie et y demeurent toujours.</p> <p>Considérant que divers spécialistes en acoustique ont démontré hors de tout doute que les activités de tir extérieur au champ de tir de L'Acadie sont source d'une nuisance communautaire.</p>	Non.		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 5 octobre 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>Considérant que lors de la séance du conseil du 13 juillet 2021, notre ville a exprimé sa volonté de mettre en place un nouveau projet de règlement sur le bruit qui devait débuter en octobre.</p> <p>Est-ce que la Ville a débuté le processus de modification de son règlement sur le bruit afin de favoriser la paix, la tranquillité, la quiétude et le bon voisinage?</p>			
3 octobre 2021	<p><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Lors de la séance du 14 septembre 2021, vous répondiez, à la période de questions, que « seul le ministre a le pouvoir de réaliser une étude de caractérisation du sol à la place du propriétaire. La ville n'a donc pas ce pouvoir et l'obligation ». Néanmoins, dans le cas du club de tir de L'Acadie, qui cumule depuis 1963 des résidus susceptibles d'être dangereux pour l'environnement, n'est-ce pas la responsabilité de la Ville d'informer le ministère de l'environnement de cette préoccupation, indiquant que ces résidus peuvent migrer dans le sol et ainsi contaminer les puits artésiens et la rivière L'Acadie?</p> <p>Merci pour la patience dont vous faites preuve dans ce dossier.</p>	<p>Le ministère est déjà informé.</p>		<p>Clos</p>

Période de questions

Séance ordinaire du 5 octobre 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
3 octobre 2021	<p><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Considérant la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 27 octobre 2020, au point 6.2 de l'ordre du jour, où le conseil demande à Carrière Bernier Ltée de retirer les sols contaminés transportés sur des lots de la ville.</p> <p>Considérant qu'à la séance du 30 mars 2021, madame Marcoux, en réponse à une question citoyenne, indique qu'une mise en demeure a été transmise et qu'une caractérisation des sols a été faite.</p> <p>Qu'advient-il de ce dossier, dont les recours entrepris par la Ville, les résultats de la caractérisation des sols et le lieu où ils seront acheminés?</p>	<p>Ce dossier a été traité dans la négociation de l'entente avec le club de tir de L'Acadie.</p>		Clos
3 octobre 2021	<p><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Concernant l'accès à la justice et au droit, est-ce que les membres du conseil de ville ont visionné le reportage dérangeant de Pierre Graig (ex-animateur de <i>La facture</i>, sur le réseau de Télé-Québec, intitulé <i>Le procès</i>, et consécutivement, les échanges à la période des questions de l'Assemblée nationale du 30 septembre 2021 entre le leader parlementaire de la CAQ, Simon Jolin-Barrette, et le député libéral de</p>	<p>Monsieur le Maire répond que pour sa part, non.</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 5 octobre 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	Lafontaine, Marc Tanguay ? Bonne chance à tous pour la prochaine élection.			
5 octobre 2021	<u>Dominik Cadieux – 1407, rue Noyan</u> Bonjour! Nous avons le permis pour reconstruire notre domicile au 1407, rue de Noyan. Messieurs Blais et Hamelin du Service de l'urbanisme nous ont dit que la Ville achèterait la rue d'ici peu et que les droits acquis tomberaient pour que nous puissions bâtir notre garage, car pour le moment, l'urbanisme ne nous accorde pas le droit de bâtir un garage même si avant le feu nous en avons un. Nous aimerions savoir quand l'achat se ferait, car nous devons être installés d'ici le 1 ^{er} juin. Nous sommes à acheter les trusts, poutrelles et fenêtres à cause du long délai de livraison. Notre construction commencera le 1 ^{er} mars. Merci à l'avance.	Votre demande est transmise au Service de l'urbanisme.		Clos
5 octobre 2021 à la séance	<u>Patrick Monast – 309, 15^e Avenue</u> <i>Question à monsieur le Maire :</i> Je m'attendais à avoir un appel de votre part concernant le règlement 2040, est-ce que je recevrai cet appel?	Le conseil avait plutôt mandaté le Service de l'environnement afin de rencontrer monsieur Monast. Toutefois, pour ce faire, ce dernier doit être enregistré comme lobbyiste.		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 5 octobre 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
5 octobre 2021 à la séance	<p><u>Évelyne Beaudry – 1130, rue Berthelot</u></p> <p>Comment pouvoir continuer à encourager l'usage des pesticides sur nos territoires près de nos enfants, dans nos rues, alors qu'on en connaît déjà les dangers et qu'on ne peut plus en 2021 les nier?</p>	<p>Monsieur le Maire demande la réponse à madame la conseillère Mélanie Dufresne vu qu'elle a demandé le report de la résolution.</p> <p>Madame la conseillère Mélanie Dufresne répond qu'elle est d'accord avec ce que vous dites. Elle demande un report de deux mois pour avoir une résolution étoffée et aller au-delà des autres municipalités.</p>		Clos
5 octobre 2021 à la séance	<p><u>Dominic Pétrin – 808, boul. St-Luc</u></p> <p><i>Question à madame la conseillère Christiane Marcoux :</i></p> <p>Est-ce parce que deux tuyaux de six pouces équivalent à un débit d'un tuyau de 12 pouces qu'il n'est pas question de surdimensionnement dans le dossier du boul. St-Luc?</p>	<p>Monsieur le Maire avait posé la même question à la direction générale et le maire a répondu le contraire de ce que la direction générale a fourni comme réponse.</p>		Clos
5 octobre 2021 à la séance	<p><u>Gilles Hébert – 91, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p><i>Question à monsieur le conseiller Marco Savard :</i></p> <p>Pourquoi la promesse que s'il n'y a pas d'accessibilité sociale, il n'y a pas de projet?</p>	<p>Monsieur le conseiller Marco Savard répond que poser la question c'est y répondre.</p>		Clos
5 octobre 2021 à la séance	<p><u>Rachel Comtois – 100, av. Gérard-Brunelle</u></p> <p><i>Question à monsieur le Maire :</i></p> <p>Serait-ce possible de demander aux élus, à main levée, de s'exprimer pour la</p>	<p>Monsieur le conseiller Justin Bessette répond de ne pas craindre, vous aurez son</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 5 octobre 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	conservation des derniers espaces verts sur le territoire de SJSR? Le cas échéant, quels gestes poseront-ils d'ici les élections du 7 novembre prochain?	<p>vote pour la protection des boisés.</p> <p>Madame la conseillère Christiane Marcoux répond qu'elle a toujours appuyé les plans de conservation.</p> <p>Madame la conseillère Claire Charbonneau répond que nous sommes à travailler le prochain plan de conservation et que les arbres ne seront pas tous coupés.</p> <p>Madame la conseillère Maryline Charbonneau est plus optimiste que jamais puisque le 23 septembre dernier, une décision importante a été rendue par laquelle on reconnaît que le droit de propriété n'est pas absolu.</p>		
5 octobre 2021 à la séance	<p><u>Sylvie Provost – 133, rue Brais</u></p> <p>J'aimerais que celles et ceux qui tiennent mordicus à nous empoisonner nous expliquent pourquoi ils sont contre l'interdiction des pesticides à usage esthétique.</p>	<p>Madame Charbonneau répond ne pas être contre le règlement sur les pesticides. Un guide de participation citoyenne a été adopté, nous voulons consulter les gens.</p> <p>Madame la conseillère Patricia Poissant répond de ne pas craindre. De son côté, elle veut que le règlement soit voté en décembre.</p> <p>Monsieur le conseiller Marco Savard répond qu'en tant que conseillers municipaux, c'est notre rôle de consulter les parties, d'où la demande de report.</p>		Clos
5 octobre 2021 à la séance	<p><u>Anne-Émilie Beaulieu – 444, rue Champlain</u></p> <p>Allez-vous prendre un engagement pour que le règlement sur les pesticides soit</p>	<p>Madame la conseillère Mélanie Dufresne répond qu'elle est ouverte à mieux</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 5 octobre 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	adopté à la mi-décembre?	<p>réglementer l'usage des pesticides.</p> <p>Monsieur le conseiller Michel Gendron répond de ne pas craindre, mais d'être patiente, ce n'est pas parce qu'on reporte qu'on ne traitera pas.</p> <p>Madame la conseillère Christiane Marcoux répond qu'elle ne peut pas s'engager puisqu'elle quitte le conseil municipal, mais soyez assurée que s'il n'y avait pas eu de date déterminée pour le report, elle n'aurait pas voté pour le report.</p>		
5 octobre 2021 à la séance	<p><u>Gilles Hébert – 91, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Pourquoi ne pas avoir inclus dans les « considérant » de la résolution adoptant le Guide de participation citoyenne que le droit au référendum en matière de dézonage reste intouchable?</p>	<p>Le Guide de participation citoyenne qui a été adopté ce soir n'a pas pour objectif de venir substituer le droit référendaire des citoyens.</p>		Clos